

Réunion 02/10/2009	Les principales questions et les réponses apportées sur la réforme de la 2nde baccalauréat professionnel sur 3 ans.
Grasse 1/2	

• **L'épreuve EP2 de la certification intermédiaire / réforme de la 2nde baccalauréat professionnel sur 3 ans logistique et transport.**

Sur la base des 24 heures d'enseignement « théorique » et « pratique » des élèves, sur le chariot catégorie 1, nous¹ proposons :

Un partenariat de formation entre établissements, par département (C'est à dire Var (83) et Alpes maritimes (06)).

- Un enseignant en charge de l'enseignement des chariots dans la filière logistique forme (sur deux jours) à **la partie « théorique »**, des jeunes des sections « exploitation des transports ».

↳ Les heures d'enseignement « théorique » (6*2jours=12h) sont rémunérées en HSE par l'établissement qui accueille le formateur (soit le LEP qui à la section « Exploitation des transports »)

- Trois groupes de 6 jeunes seront reçus dans les LEP ayant une plate-forme d'évolution des chariots, pour 2 jours de formation pour **la partie pratique** et pour passer le test théorique et la conduite du catégorie 1.

↳ Les EPI obligatoires pour les jeunes (chaussures de sécurité, combinaison...) sont à la charge de l'établissement des jeunes à former. (Soit les LEP qui ont la formation « exploitation des transports »).

↳ Le transport des jeunes, vers les LEP pouvant faire passer le CCF chariot, est à la charge également des LEP, qui ont la formation « exploitation des transports ».

- Une journée supplémentaire permettra de faire passer les derniers jeunes qui n'auraient pas suivi totalement la formation (Exemple: absence d'un jeune, pour maladie, le jour du CCF...)

▷ **Les chefs des travaux** des établissements qui ont l'infrastructure de formation « pratique » des chariots, **fixent les détails du partenariat entre les lycées**. Ils **rédigent la convention de partenariat entre lycées** afin que la convention soit **acceptée en Conseil d'administration**. Ceci **avant la fin de l'année civile 2009** car la formation et le CCF nécessaire à l'épreuve EP2, sont prévus durant le mois de janvier 2010.

En résumé: Le jeune pour l'épreuve EP2 reçoit 2 jours de formation théorique et 2 jours pour la formation pratique et le passage de l'épreuve.[4 ou 5 jours² pour le jeune].

Les formateurs aux chariots catégorie 1: assurent 2 jours de formation « théorique » et 2 jours de formation « pratique » pour 6 jeunes maximum.

(Exemple: le partenariat LP HUTINEL / LP LES PALMIERS= 2*6h + (3groupes*2*6h)=12+36=48h).

1 L'équipe de travail comprenant des enseignants de spécialité et les chefs des travaux en logistique et exploitation des transports.

2 Le jeune reçoit l'équivalent de 24heures de formation en manutention, il peut en cas de nécessité avoir 1 jour supplémentaire.

Réunion 02/10/2009	Les principales questions et les réponses apportées sur la réforme de la 2nde baccalauréat professionnel sur 3 ans.
Grasse 2/2	

• **La délivrance du BEP logistique et transport (BEP LT):**

► Calendrier de la note d'EP1

La proposition de note de l'épreuve EP1 (calculée à partir du livret des compétences) ne doit pas être communiquée au jeune. Cette note est proposée au jury durant le premier semestre de 1ère baccalauréat professionnel en trois ans. Les notes de CCF des jeunes pour lesquels il aura fallu une PFMP supplémentaire, pour valider les items du livret, en début d'année de première, pourront aussi être approuvées. La réussite à la certification intermédiaire sera donc prononcée avant la fin du premier semestre de 1ère baccalauréat professionnel.

► Les matières générales (coefficients et épreuves) pour le BEP LT.

Les précisions relatives aux modalités de passage des épreuves de matières générales sont à voir avec les inspecteurs des matières générales concernées.

• **Stages de la 2nde baccalauréat professionnel sur 3 ans.**

- Peut on mettre sur les deux PFMP de seconde, un jeune dans une même entreprise si celle-ci assure des activités logistiques et des activités de transport?

Oui, si les stages sont bien différenciés. Exemple: la première PFMP sur la logistique uniquement et la seconde PFMP sur le transport.

-Quelles sont les exigences vis à vis d'une PFMP en transport pour les moins de 16 ans?

Vérifier les assurances du LEP, vérifier que l'entreprise qui accueille a bien une assurance pour le passager, vérifier que le jeune a une assurance à jour et demander une décharge auprès des parents (à joindre comme un avenant à la convention)

Rappel: Attention aux horaires pour les jeunes sur les PFMP.

-Doit on faire faire des stages d'observation aux jeunes de 14/15ans notamment en transport? Non

• **Baccalauréat professionnel « exploitation des transports »**

- Quels diplômes de niveau 5, doit on faire passer aux élèves de 1ère baccalauréat professionnel « exploitation des transports » qui sont actuellement sur le baccalauréat expérimental trois ans (mais qui viennent de diverses formations initiales tertiaires)?

Le diplôme de niveau 5 n'est pas obligatoire pour les jeunes de 1ère baccalauréat professionnel « exploitation des transports » qui sont actuellement sur le baccalauréat expérimental trois ans.

Le diplôme de niveau 5, pour ces jeunes est: le BEP correspondant à leur première année en filière professionnelle tertiaire. Les jeunes s'inscrivent comme des candidats libres et passeront les épreuves en « ponctuel ».

Les équipes pédagogiques peuvent peut être organiser des aides, si nécessaires exemple: salle informatique pour faire les dossiers...

- Un CAP AEM peut il être le diplôme de niveau 5 des élèves de 1ère baccalauréat professionnel « exploitation des transports »? A vérifier

• **Demande d'une réunion bilan en fin mai pour:**

► Pour un retour sur expérience, notamment sur l'organisation de l'Épreuve EP2 entre établissements.

► Pour préparer l'organisation des PFMP et de l'épreuve EP2 pour l'année suivante.